

Logopédie : action du logopède et modalités pratiques



Que va faire concrètement un.e logopède ?

A partir des difficultés ou troubles identifiés (voir fiche « Logopédie : les difficultés et troubles traités »), il va d'abord comprendre comment ton enfant "fonctionne " plus globalement. Il va ainsi pouvoir proposer les meilleures stratégies et outils pour lui sous forme d'exercices. Par exemple, pour un enfant qui confond des lettres similaires au niveau du dessin ou du son, le logopède l'aidera à prendre conscience de ce que fait la bouche quand la lettre est articulée (premier cas) ou des vibrations au niveau des cordes vocales (second cas).

L'enfant pourra ensuite l'intégrer et s'y référer quand il lit. Pour les règles grammaticales, de conjugaison, si l'enfant a besoin d'avoir une vue globale, il peut créer des mandalas avec lui. Pour un enfant qui souffre de dysphasie, lui apprendre à lire les mots dans sa tête pour ensuite pouvoir les dire correctement. Passer par des manipulations pour le calcul de façon à ce que l'enfant puisse les intégrer et s'y référer visuellement dans sa tête quand il passe au calcul mental, …
Il t'informera à propos des exercices que tu pourras reprendre à la maison. Ta collaboration va augmenter fortement la réussite de la rééducation.

Modalités pratiques

Comment et où trouver un logopède ?



Dans les hôpitaux, les services de santé mentale, les centres médicaux ou spécialisés ou dans des cabinets privés. L'Union Professionnelle des Logopèdes Francophones dispose sur son site d'un annuaire dans lequel tu peux trouver les logopèdes privés près de chez toi. Deux plateformes en ligne sont également très utiles : Rosa | Trouvez rapidement un médecin et prenez rendez-vous en ligne Trouvez un médecin immédiatement et fixez un rendez-vous en ligne | doctoranytime



Comment te faire rembourser ?

Le remboursement des séances de logopédie peut être important (60 à 90%) en ce qui concerne les troubles du langage oral ou écrit pour autant que l'on suive une procédure précise :



Logopédie pour troubles du langage écrit :

- Te rendre chez **ton médecin ou le pédiatre (un neuropédiatre en cas de suspicion de dysphasie,…)** qui examine l'enfant et donne une prescription de bilan logopédique.
- Prendre rendez-vous chez un.e logopède pour réaliser **le bilan** (se fait en 3-4 séances payantes, remboursées si suivies d'une prise en charge). Le bilan t'est remis.
- Demander conseil au logopède sur le spécialiste le plus habilité à poser le diagnostic sur base du bilan. Il remettra une prescription de séances de logopédie pour une durée d'un an (renouvelable 1 an).
- Remettre le dossier complet à sa mutualité pour obtenir l'accord du médecin conseil. Le remboursement sera accordé pour 2 ans avec un nombre donné de séances. Si le nombre prescrit n'est pas atteint, une prolongation est possible. Il faut alors transmettre les attestations de soin à sa mutuelle.

Tu as 60 jours pour que ton enfant commence une prise en charge de la 1e primaire jusqu'à ses 14 ans révolus.

Logopédie pour troubles du langage oral :



- Te rendre chez un **ORL** pour qu'il pratique un test audiométrique afin de s'assurer que le problème n'est pas de cet ordre. Si ce n'est pas le cas, l'ORL donne une prescription de **bilan logopédique**.
- Prendre rendez-vous chez un.e logopède pour réaliser le bilan (se fait en plusieurs séances payantes, remboursées si suivies d'une prise en charge). Le bilan est remis au parent.
- **Bilan intellectuel** : En même temps, réaliser un bilan intellectuel (Q.I.) auprès d'un psychologue ou neuropsychologue afin d'écarter un retard de cet ordre. Cela peut se faire par le CPMS de l'école. Le bilan est remis au parent.
- Retourner chez l'ORL qui, au vu des résultats, **prescrit des séances de logopédie** pour une durée d'un an (renouvelable 1 an).
- Remettre le dossier complet à sa mutualité pour obtenir l'accord du médecin conseil.

Ton enfant peut commencer une prise en charge jusqu'à ses 17 ans révolus.
Si le traitement doit perdurer au-delà des deux ans, l'intervention chute. Elle est différente d'une mutuelle à l'autre.

Pour plus d'infos :

Prévention Preventie Anderlecht
Antenne scolaire Steunpunt Schoolvragen

Antenne Scolaire.
71 rue de Fiennes – 1070 Anderlecht - 02/529 88 50
antennescolaire@anderlecht.brussels
https://www.anderlecht.be/fr/antenne-scolaire

Editeur responsable : Marcel Vermeulen—place du conseil 1—1070 Anderlecht

---

Mise à jour en juillet 2026 *par les Services de Prévention du Décrochage Scolaire des communes d'Anderlecht et de Berchem-Sainte-Agathe.*